

La répartition, par filière et par groupe de parcours, des capacités totales d'accueil en 2ème et 3ème années du premier cycle des études de santé des filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP) pour un total de 795 places pour la rentrée 2025 est fixée comme suit en vertu de la délibération n° 2021/05/10-02-CA du Conseil d'Administration d'AMU approuvant les projections quinquennales d'accès dans les études de santé pour les filières médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie d'Aix-Marseille Université (2021-2025) :

	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	TOTAL	%	
GROUPES DE PARCOURS 60 ECTS	317	23	42	103	485	61%	≥ 30%
GROUPE 1 - PASS	256	20	37	86	399		
GROUPE 2 - LAS1	61	3	5	17	86		
GROUPES DE PARCOURS 120 ECTS	160	13	24	52	249	31%	≥ 30%
GROUPE 1 LAS2-3	160	13	24	52	249		
PASSERELLES	33	3	8	17	61	8%	≥ 5%
ETRANGERS UE	0	0	0	0	0	0%	≤ 5%
	510	39	74	172	795	100%	
				% Arrêté 4/11/19			
Ventilation par groupes de parcours	Groupe PASS		50%	≤ 50%			
	Groupe LAS (LAS1-LAS2-LAS3)		42%	≤ 50%			

Dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 :

- Groupes de parcours 60 ECTS : minimum 30 % des places
- Groupes de parcours 120/180 ECTS : minimum 30 % des places
- Groupe PASS : maximum 50 % des places
- Groupe LAS : maximum 50 % des places
- Passerelles : minimum 5%
- Etrangers UE : maximum 5%